

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1689

présenté par

M. Fournier, Mme Chatelain, M. Thierry, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché et Mme Taillé-Polian

à l'amendement n° 463 de Mme Bonnivard

ARTICLE 1ER BIS A

Compléter l'alinéa 3 par les deux phrases suivantes :

« Elle fixe à ce titre une trajectoire de réduction de la consommation de matières premières et d'accélération de l'économie circulaire, de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération. Elle détermine également pour tous les secteurs industriels des objectifs de réduction de la consommation en eau dans une stratégie de partage de la ressource à l'échelle des territoires. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement des députés écologistes vise à favoriser une industrie qui réduit la consommation de matières premières. Il vise ainsi à favoriser les logiques d'économie circulaire.

Enfin, il ajoute l'objectif à intégrer dans la stratégie nationale pour l'industrie l'enjeu de la préservation de la ressource en eau pour réduire les conflits d'usage.